

## **Fonds d'archives n° 206**

Répertoire numérique détaillé du fonds

**LOUIS-LEBEL  
(1881-1999)**

Régis Brun

Centre d'études acadiennes  
Université de Moncton  
2000

---

### **INTRODUCTION, 147 CM**

#### **Notice biographique**

Louis Lebel est né à Saint-Léonard, comté de Madawaska, en 1916 du mariage d'Albert Lebel et Marie-Anne Moreau.

Louis Lebel a fait ses études primaires à Saint-Léonard, Van Buren (Maine) et Saint-Basile. Il reçoit en 1936 son B.A. de l'Université du Sacré-Coeur de Bathurst. Il a fait ses études de droit à l'Université du Nouveau-Brunswick, recevant le baccalauréat en droit coutumier en 1939. La même année, il ouvre une étude légale à Saint-Quentin. En 1942, il épouse Yvonne Roy de Grande-Anse.

De 1942 à 1948, Louis Lebel occupe le poste de greffier de la Cour suprême provinciale, division du Banc de la reine et est en même temps coroner pour le comté de Restigouche. De 1948 à 1952, il est élu député libéral à Fredericton. Par après, il retourne à la pratique du droit, puis est nommé juge de la Cour provinciale en 1963. En 1965, il devient président du Tribunal provincial des expropriations, jusqu'à sa retraite en 1984. En 1974-1975, il préside le Comité d'étude sur l'enseignement supérieur de langue française au N.-B. Son rapport a servi de toile de fonds pour la restructuration de l'Université de Moncton en trois composantes.

De 1958 à 1964, Louis Lebel dirige les destinées de la Société nationale des Acadiens à titre de président. Il est président de 1977 à 1982 du Conseil de la vie française en Amérique et chancelier de 1982 à 1987. En 1983, il devient membre de la Compagnie des cent-associés francophones. En 1979, il devient chevalier de la Pléiade.

Louis Lebel est décédé à Saint-Basile le 30 novembre 1998 à l'âge de 82 ans. En octobre 1999, le pavillon des Sciences du campus d'Edmundston est nommé en son honneur.

## **Historique de la conservation**

Les documents du fonds Louis-Lebel ont été remis au Centre d'études acadiennes en trois versements, en 1991 et en 1993 par le juge Louis Lebel et en 1999 par son fils.

## **Portée et contenu**

Le fonds Louis-Lebel atteste principalement de sa profession d'homme politique, d'avocat et de son implication dans divers domaines, ex. : Comité de la structuration de l'Université de Moncton, du journal *Le Matin*. Le fonds est constitué de trois séries : (a) Papiers personnels, (b) Correspondance et (c) Activités professionnelles (cette série comprend la majeure partie du fonds).

Le fonds comprend des dossiers relatifs à sa famille et à sa vie étudiante. La série de la correspondance est constituée d'échanges avec des amis, des connaissances et avec diverses institutions relatives à sa carrière professionnelle. La série des activités professionnelles atteste de son implication dans diverses sphères publiques et privées.

Le fonds contient principalement des documents textuels et des dactylogrammes, composés avant tout de pièces remontant aux années 1942-1980, de textes dactylographiés et olographes. Le fonds comprend aussi des cartes et des photos.

Le cadre de classification du fonds Louis-Lebel a été établi en fonction de trois paramètres : les papiers personnels, la correspondance et les activités professionnelles.

## **Les notes**

Le titre est en grande partie basé sur le nom du créateur.

Le fonds comprend des dossiers de documents textuels, de même que des documents en langues française et anglaise.

Le fonds est entièrement accessible à la consultation.

## **Sources reliées**

- Gaspard-Boucher (211)
- Gilbert Finn (217)
- Muriel-Roy (188)
- Université de Moncton